



DEL- 2022 - 003

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 16  
Votants : 17**

**OBJET :**

**EXCÉDENT DE  
TERRAIN  
COMMUNAL –  
VILLAGE DE LA  
PETITE TRANCHAIS**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 27 janvier  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2022

**PRESENTS** : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

**Excusés** : Mme BARON A., M CARETTE C.,

**Pouvoirs** : Mme BARON A a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

**Secrétaire de séance** : Mme JOLIVET C.

M Le Maire informe les élus sur la demande d'acquisition de terrain communal dans le village de la Petite Tranchais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide :**

- le principe de vendre à M BAHUAUD, un excédent communal d'une superficie d'environ 270 m<sup>2</sup>

**Dit :**

- qu'une enquête de 15 jours aura lieu en Maire, afin de recueillir l'avis de la population,
- que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale.

**Désigne :**

- Mme Nadège MENARD, en qualité de Commissaire Enquêteur

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 29 JAN. 2022

**Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : 29 JAN. 2022**

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus

**LE MAIRE,  
Pascal EVIN**

